

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE AGISSANT EN DELEGATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2011**

D.B.C. : 11-009

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE RELAIS « LE PAYS FAIT
SON JARDIN »**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *d'autoriser la Présidente à signer la convention jointe et tout document relatif à cette affaire.*

D.B.C. : 11-010

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE RELAIS « PARC MOBILITE »

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *d'autoriser la Présidente à signer la convention jointe et tout document relatif à cette affaire.*

D.B.C. : 11-011

**CESSION D'UN TERRAIN A M. ET MME LEROUX BENOIT SUR LE PARC
D'ACTIVITES DE LA CHAUVELIERE (JANZE)**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *De céder à M. et Mme LEROUX Benoît ou tout organisme relais qui lui serait substitué, la parcelle YT 350 d'une superficie de 2 780 m² située sur le Parc d'activités de La Chauvelière à Janzé ;*
- ♦ *De fixer le prix de vente à 10 € HT/m², soit un prix global de 27 800 € HT, auquel il convient d'ajouter le montant de la TVA qui sera reversé aux services fiscaux par la Communauté de communes ;*
- ♦ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé ;*
- ♦ *De décider que l'ensemble des frais (notaire et géomètre) relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.*

D.B.C. : 11-012

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION
COVOITURAGE +**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Covoiturage + pour une durée d'un an à compter du 20 juin 2011.*

D.B.C. : 11-013

OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES

Le bureau communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- ♦ *D'octroyer et de verser un fonds de concours à la commune de Martigné Ferchaud d'un montant de **3 306 €** au titre des acquisitions de matériel informatique.*

D.B.C. : 11-014

OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT D'UN EQUIPEMENT MULTIMEDIA ET D'UN POSTE DE PRET

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *D'octroyer et de verser un fonds de concours à la commune d'Arbrissel d'un montant de **632,21 €** au titre des acquisitions de matériel informatique.*

D.B.C. : 11-015

OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE – BIBLIOTHEQUE DE AMANLIS

Le bureau communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- ♦ *D'octroyer et de verser un fonds de concours à la commune de Amanlis d'un montant de **1 104,60 €** au titre des acquisitions de matériel informatique.*

D.B.C. : 11-016

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *De fixer le taux de promotion pour l'avancement au grade d'attaché principal à 100 %.*
- ♦ *De fixer le taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 100%.*